



Strasbourg, le 24.10.2017  
COM(2017) 650 final

ANNEX 2

**ANNEXE**

*de la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Programme de travail de la Commission pour 2018**

**Un programme pour une Europe plus unie, plus forte et plus démocratique**

## Annexe II: initiatives REFIT<sup>1</sup>

N°	Intitulé	Description <sup>2</sup>
<b>Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement</b>		
1.	<b>Suivi du bilan de qualité du suivi et de l'information dans le domaine de l'environnement</b>	<b>Initiative de rationalisation des exigences à la suite d'un bilan de qualité portant sur le suivi et l'information dans le domaine de l'environnement</b> (articles 95, 175 et 192 du TFUE, T1 2018)
<b>Un marché unique numérique connecté</b>		
2.	<b>Information du secteur public</b>	<b>La révision de la directive 2013/37/UE concernant la réutilisation des informations du secteur public créera des possibilités d'ouverture des données publiques dans l'intérêt de la société, de réduction des coûts réglementaires et de simplification de la législation existante</b> (initiative législative, incluant une analyse d'impact, article 114 du TFUE, T2 2018)
<b>Une Union plus résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique</b>		
3.	<b>Révision du régime de contrôle des pêches</b>	<b>Fondée sur les résultats de l'évaluation [SWD(2017)134 final], l'initiative vise à simplifier le cadre législatif actuel [règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil, règlement (CE) n° 768/2005 du Conseil, règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil] et à le rendre plus efficace, notamment en rationalisant les règles, en harmonisant le catalogue des infractions graves, en réduisant la charge administrative et en promouvant l'utilisation d'outils informatiques harmonisés. Cette initiative fait suite à un avis de la plateforme REFIT</b> (initiative législative, incluant une analyse d'impact, article 43 du TFUE, T2 2018)

<sup>1</sup> La présente annexe dresse la liste des initiatives législatives relevant du programme REFIT, dont l'adoption est prévue en 2018. Elle complète les éléments accompagnant les nouvelles initiatives figurant dans l'annexe I.

<sup>2</sup> Dans la présente annexe, la Commission fournit de plus amples informations, pour autant qu'elles soient disponibles, sur les initiatives prévues dans son programme de travail, conformément à l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». Les informations figurant entre parenthèses sous la description de chaque initiative sont fournies à titre indicatif uniquement et sont susceptibles de changer au cours du processus préparatoire, compte tenu notamment du résultat de l'analyse d'impact éventuelle.

N°	Intitulé	Description <sup>2</sup>
<b>Un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée</b>		
4.	<b>Reconnaissance, par les pouvoirs publics et/ou les partenaires commerciaux, des documents pour le transport de marchandises</b>	L'initiative visera à exploiter le potentiel de la numérisation dans le secteur des transports en favorisant la reconnaissance, par les pouvoirs publics et/ou les partenaires commerciaux, des documents pour le transport de marchandises établis sous forme électronique, ainsi que leur utilisation plus large par les opérateurs de transport (initiative législative, incluant une analyse d'impact, article 91 du TFUE, T2 2018)
5.	<b>Initiative de guichet unique maritime</b>	Révision de la directive 2010/65/UE concernant les formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres (initiative législative, incluant une analyse d'impact, article 100, paragraphe 2, du TFUE, T2 2018)
6.	<b>Investissements en faveur du RTE-T</b>	Règlement concernant des mesures de rationalisation en vue d'une mise en œuvre plus rapide des projets d'intérêt commun relatifs au réseau transeuropéen de transport (initiative législative, incluant une analyse d'impact, articles 171 et 172 du TFUE, T1 2018)
7.	<b>Régime général d'accise<sup>3</sup></b>	Révision de la directive 2008/118/CE en vue d'harmoniser la législation en matière de douanes et d'accise et d'en garantir la cohérence, de renforcer la sécurité juridique et de garantir l'application uniforme de la législation de l'UE (initiative législative, incluant une analyse d'impact, article 113 du TFUE, T1 2018)
<b>Un espace de justice et de droits fondamentaux fondé sur la confiance mutuelle</b>		
8.	<b>Une nouvelle donne pour les consommateurs</b>	Révision ciblée des directives européennes concernant les droits des consommateurs à la suite du bilan de qualité de la législation de l'UE en matière de consommation et de commercialisation, achevé le 23 mai 2017 Initiative visant à faciliter la coordination et une action efficace des autorités nationales de protection des consommateurs à l'échelle de l'UE et à renforcer le contrôle public de l'application des mesures et la protection des droits du consommateur (initiative législative, incluant une analyse d'impact, article 114 du TFUE, T1 2018)

<sup>3</sup> Le régime général d'accise était déjà inscrit à l'annexe II du programme de travail de la Commission pour 2017.

N°	Intitulé	Description <sup>2</sup>
9.	<b>Cartes d'identité et titres de séjour</b>	<b>Initiative législative visant à améliorer la sécurité des cartes d'identité et des titres de séjour des citoyens de l'UE et des membres de leur famille ressortissants de pays tiers Cette initiative fait suite à un avis de la plateforme REFIT</b> (initiative législative, incluant une analyse d'impact, article 21 et/ou article 77, paragraphe 3, du TFUE, T2 2018)
10.	<b>Révision du règlement concernant la signification ou la notification des actes</b>	<b>Règlement (CE) n° 1393/2007 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale (signification ou notification des actes)</b> (initiative législative, incluant une analyse d'impact, article 81, paragraphe 2, du TFUE, T2 2018)
11.	<b>Révision du règlement concernant l'obtention des preuves</b>	<b>Révision du règlement (CE) n° 1206/2001 concernant l'obtention des preuves</b> (initiative législative, incluant une analyse d'impact, article 81, paragraphe 2, du TFUE, T2 2018)
12.	<b>Titres de voyage provisoires</b>	<b>Réexamen de la proposition de directive du Conseil remplaçant la décision concernant l'établissement d'un titre de voyage provisoire</b> (initiative législative, incluant une analyse d'impact, article 23 du TFUE, T2 2018)